

Aide aux moines

■ DEPUIS PRÈS DE QUARANTE ANS, PIERRE AVIGNON PARTICIPE À SA FAÇON À LA PÉRENNITÉ DE LA VIE RELIGIEUSE EN FRANCE. ENGAGÉ AU SEIN DE LA FONDATION DES MONASTÈRES, IL EN EST NOTAMMENT AUJOURD'HUI LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

« Ce que j'apprécie dans les monastères, explique Pierre Avignon, 64 ans, c'est la qualité de leur accueil. Un accueil discret, mais présent, et qui respecte la liberté profonde de chacun. Je suis frappé aussi par l'esprit d'espérance qui anime le monde monastique. Dans la vie civile, on se pose des tas de questions, on est souvent déçu. Dans les monastères, il y a une capacité formidable à espérer. Je pense notamment à des communautés religieuses vieillissantes mais qui continuent à avoir des projets, et à se battre pour les mener à bien ! Et puis les moines ne dissocient pas leur vie quotidienne de leur vie de prière. Leur vie quotidienne est une prière. »

Retraité de l'administration des finances, professeur de fiscalité des entreprises, marié et père de quatre enfants, Pierre Avignon œuvre depuis près de 40 ans à la sauvegarde des communautés religieuses en France. Et pourtant, lorsqu'il s'est engagé au sein de la Fondation des Monastères au début des années 1970, le monde monastique lui était totalement inconnu. « À l'époque, j'étais un jeune inspecteur des impôts. Catholique, je cherchais à me rendre utile à l'Église. Un ami m'a présenté le père Huteau qui venait de créer la fondation et cherchait des compétences techniques, ça l'intéressait de s'adjoindre un inspecteur des impôts. J'ai dit oui. »

Au fil des ans, l'implication de Pierre ne cessera d'augmenter, en parallèle de la prise de conscience de l'importance de la fondation pour les communautés.

« Au début, j'étais assez passif. J'intervenais quand on me le demandait. Je découvrais un monde que je ne connaissais pas. Et puis je suis entré au bureau. Et les moyens de la fondation augmentant, les

activités se sont diversifiées. En plus des aides financières pour les cotisations sociales, les aides ont également été distribuées pour la rénovation des bâtiments et la construction de nouveaux locaux. Des commissions se sont créées pour conseiller les communautés et je me suis occupé de la commission juridique. J'ai réalisé l'importance des actions de la fondation pour défendre et conforter, développer la place des institutions religieuses dans la société actuelle. »

C'est de cette aide à une meilleure insertion des communautés religieuses dans les structures juridiques que Pierre est le plus fier. « Comme toute société moderne, la société française crée des normes. Mais dans ces créations, la spécificité du fait religieux n'est plus prise en compte. Il y a 40 ans, toutes les administrations savaient ce qu'était une communauté religieuse. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. On intervient donc auprès des communautés pour les conseiller dans l'interprétation des normes qui leur sont imposées, mais nous avons aussi un rôle de représentation auprès des pouvoirs publics, et dans les cas extrêmes un rôle d'aide pour se défendre en justice. » Un point qui lui tient à cœur et qui pousse Pierre à penser que la Fondation va devoir encore plus s'investir dans ces questions juridiques à l'avenir. « Les communautés sont des associations. Certes à but religieux, mais des associations qui tiennent aussi un rôle dans la société. L'un des prochains chantiers de la fondation pourrait être de mieux faire reconnaître l'aspect d'intérêt général, ou d'intérêt social ou culturel, de l'existence des communautés religieuses. Mais ça, c'est un gros débat. » ■



D.R.

Œuvre de solidarité

À la fin des années 1960, l'assurance vieillesse obligatoire est généralisée. Certaines communautés religieuses se retrouvent alors en difficulté, incapables de payer leurs cotisations. C'est pour leur venir en aide que l'Association des Amis des Monastères est créée en 1969, à l'initiative du père Huteau, moine cistercien de l'abbaye de Bellefontaine. L'association devient Fondation des Monastères en 1996. Reconnue d'utilité publique depuis 1974, elle peut recevoir tous les dons et legs et les redistribue aux communautés en difficulté. Outre les risques sociaux, elle les aide aussi dans la conservation de leur patrimoine. Mais son action n'est pas que financière puisqu'elle conseille également les communautés dans leurs démarches administratives, juridiques et fiscales. Destinée aux communautés chrétiennes, elle aide aussi bien les communautés catholiques qu'orthodoxes ou protestantes. Dirigée par un conseil d'administration de douze membres religieux et laïcs, la Fondation s'appuie sur six salariés et une trentaine de bénévoles, experts dans leurs domaines respectifs. En 2013, elle a pu verser plus de 3 800 000 euros à 97 communautés en difficulté.

www.fondationdesmonasteres.org



D.R.